**SURAVENIR**

232 rue Général Paulet

BP 103

29802 Brest Cedex 9

Le [•] novembre 2024,

**Objet : Refus de l'offre de remboursement des fonds H2O illiquides**

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous à la suite de votre courriel du 5 novembre 2024 concernant mon contrat [•] n° [•].

Aux termes de ce courrier vous m’informez de l’offre proposée par H2O AM EUROPE, que vous qualifiez d’ « *offre de remboursement accélérée et majorée* », de rachat des parts de Side Pocket inscrits dans mon contrat sous forme d’unité de compte.

Vous écrivez également que le bénéfice de cette offre de remboursement induit le renoncement à toute action contre le Groupe H2O AM et les tierces parties.

Si je ne souhaite pas accepter cette offre, vous m’expliquez que la seule alternative consiste en la remise des titres (je suppose des parts de Side Pocket) à mon attention et que « *cette remise sous forme de titres conduire à un refus de l’offre de remboursement et de la bonification proposée par la société de gestion* ».

Enfin, vous précisez qu’à défaut de réponse de ma part avant le 25 novembre 2024, vous accepterez l’offre et le prix de rachat sera versé sur un fonds en euros de mon contrat.

Ce courriel appelle de ma part les observations suivantes :

* La présentation que vous me faites de l’offre est trompeuse :
	+ l’offre est faite par H2O AM LLP et non pas H2O AM EUROPE,
	+ l’acceptation de l’offre par vos soins induit votre renonciation à toute action contre le Groupe H2O AM et les tierces parties, mais certainement ni ma renonciation, ni mon désistement à toutes actions contre le Groupe H2O et ses partenaires,
	+ aucune indication chiffrée précise, tant sur le montant du remboursement que sur les conséquences fiscales de l’une ou l’autre des options proposées, ne figure dans votre courrier,
	+ aucune indication non plus sur les modalités de versement des sommes supplémentaires provenant de la liquidation ultérieure des actifs détenus par les Side Pocket ou toute somme qui serait récupérée sur la sanction pécuniaire prononcée par l’AMF, à supposer que de tels paiements arrivent un jour.
* Il n’est pas dans mon intérêt d’accepter cette offre : le Montant Majoré ainsi que le Montant de l’Offre soit le montant du remboursement qui serait effectué est largement inférieur au montant du préjudice subi en raison des manquements commis par le Groupe H2O et ses partenaires dans la gestion des Fonds H2O et des Investissements (dans les titres du groupe TENNOR) puisque le simulateur proposé par H2O AM LLP pour déterminer le taux de recouvrement ne tient par compte des décotes déjà appliquées sur les Investissements préalablement à la scission des Fonds H2O, ni de la perte de chance liée à l’immobilisation de mon investissement dans les Side Pocket depuis plus de 4 ans ;
* Le contrat qui nous lie ne vous autorise pas à réaliser un arbitrage sur les unités de compte de mon contrat, vous n’avez donc pas le droit d’accepter cette offre qui entrainera une sortie des parts de Side Pocket de mon contrat et les remplacera par une somme d’argent sur un fonds euros ;
* L’alternative que vous me proposez en cas de souhait de ma part de ne pas accepter l’offre proposée par H2O AM LLP n’est pas envisageable et est strictement interdite sans mon consentement exprès et éclairé, notamment en raison des conséquences fiscales qu’elle entraine (imposition immédiate des gains au prélèvement forfaitaire unique et imposition des actifs aux droits de mutation à titre gratuit en cas de succession car lesdits actifs sont sortis du cadre avantageux de l’assurance-vie),

Dans ces conditions, **je vous interdis formellement par la présente d’accepter l’offre proposée par H2O AM LLP le 15 octobre 2024 à hauteur de la quote-part des Side Pocket que je détiens dans mon contrat [•] n° [•]. Je vous interdis,** **en conséquence, de transférer la quote-part des Side Pocket que je détiens à la société de gestion H2O AM LLP. Je refuse également que ces titres me soit remis directement.**

**Aucun arbitrage n’est à effectuer sur mon contrat.**

À défaut de confirmation de votre part sur votre bonne note des interdictions qui vous sont faites ci-avant, dans un délai de 5 jours à compter de la date de la présente, je me réserve le droit de saisir l’ACPR.

Dans l’attente de votre retour, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[•]